

Emploi du temps des écoles maternelles et élémentaires - Année scolaire 2020/2021

HORAIRES		Lundi		Mardi	Mercredi		Jeudi		
7h45-8h20 ou 7h50-8h20	Accueil du matin*					Accueil du matin*			
8h30-12h	Enseignement					Enseignement			
12h-14h	Déjeuner				8h-18h30	Déjeuner			
14h-16h30	Enseignement				Alsh mercredi matin jusqu'à 12h (sans repas)	Enseignement			
	Maternelles	Élémentaires	Maternelles	Élémentaires	<u>ou</u>	Maternelles	Élémentaires	Maternelles	Élémentaires
	Accueil soir Maternel	Accueil soir Élémentaire	Accueil soir Maternel	Accueil soir Élémentaire	Alsh mercredi journée (avec repas et goûter)	Accueil soir maternel	Accueil soir Élémentaire	Accueil soir Maternel	Accueil soir Élémentaire
16h30-18h30	Avec	Avec	Avec	Avec		Avec	Avec	Avec	Avec
	Activités ALSH	Étude pour les CP/CE1/CE2 et CM2	Activités ALSH	Étude pour les CP/CE2/CM1 et CM2		Activités ALSH	Étude pour les CP/CE1/CM1 et CM2	Activités ALSH	Étude pour les CE1/CE2/CM1 et CM2
		Activités ALSH pour les CM1		Activités ALSH pour les CE1			Activités ALSH pour les CE2		Activités ALSH pour les CP

Règles de fonctionnement :

*L'accueil du matin: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h20 dans les écoles maternelles et de 7h45 à 8h20 dans les écoles élémentaires.

L'après-midi pour les inscrits en accueil du soir :

- > sortie possible des enfants à partir de 17h15 en maternelle (puis de façon échelonnée jusqu'à 18h30)
- > sortie possible des enfants de manière échelonnée entre 17h50 et 18h30 en élémentaire
 Les enfants autorisés à sortir seuls quitteront l'établissement soit en fin d'activité (entre 17h50 et 18h) soit à 18h30 au choix des familles.

Le mercredi : accueils de loisirs ouverts de 8h à 18h30

- Accueil échelonné des enfants de 8h à 9h ;
- Sortie définitive possible entre 12h et 12h30 pour les enfants ne fréquentant l'accueil de loisirs que pour la matinée ;
- Sortie à partir de 17h, de façon échelonnée jusqu'à 18h30 pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs pour la journée complète.